



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Carte tarifaire

Question écrite n° 3766

Texte de la question

M. Andre Fanton expose a M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur la situation pour le moins paradoxale des abonnées au telephone de la circonscription telefonique de Mezidon-Canon dans le Calvados. Cette circonscription (extremement restreinte puisqu'elle dessert environ 5 500 abonnées) ne concerne meme pas l'ensemble du canton. Le resultat en est que ces abonnées, pour obtenir des communes immediatement voisines, sont soumises a une tarification cinq fois plus elevee que celle dont ils beneficieraient s'ils etaient rattaches a une circonscription plus importante. Cette inegalite est naturellement de nature a rendre encore plus difficile le redemarrage d'une zone sinistree par le depart de la SNCF. Il demande les mesures qu'il compte prendre pour faire en sorte que cette inegalite disparaisse dans les plus rapides delais. Il rappelle, en effet, que les abonnées domicilies dans la taxe de circonscription de Caen peuvent obtenir 160 000 correspondant pour le prix d'une taxe de base, les abonnées de la circonscription de Lisieux peuvent en obtenir 40 000 alors que ceux du central de Mezidon ne peuvent en joindre, pour le meme tarif, que moins de 5 000.

Texte de la réponse

France Telecom est depuis longtemps conscient des imperfections du systeme actuel de tarification telefonique. Aussi a-t-il elabore un plan de mise en place de zones locales elargies, permettant aux abonnées de joindre au tarif local tous les abonnées des circonscriptions limitrophes de la leur, soit en moyenne sept fois plus de correspondants qu'a l'heure actuelle. Cette reforme, prevue par le contrat de plan entre l'Etat et France Telecom et approuvee par le comite interministeriel d'amenagement du territoire du 12 juillet dernier, entrera en vigueur au debut de 1994. Au cas particulier de la circonscription de Mezidon-Canon, elle permettra aux abonnées de celle-ci de joindre au nouveau tarif local tous les abonnées de circonscriptions limitrophes, c'est-a-dire Falaise (9 467 abonnées), Caen (171 404) et Lisieux (26 366) dans le Calvados et Argentan (25 439) dans l'Orne ; soit au total, en y ajoutant les 6 495 abonnées de la circonscription de Mezidon-Canon, 239 171 abonnées, c'est-a-dire pratiquement trente-sept fois plus qu'actuellement (a rapprocher de la moyenne nationale de sept citee plus haut). Cette reforme semble donc aller dans le sens souhaite par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Fanton André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3766

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1972

Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2733